

INTERVENTION du BATONNIER du HAVRE



Le 20 Février 1926 meurt Jules DURAND atteint d'une irréversible maladie psychiatrique. Il avait été, bien malgré lui, héros d'une des plus terribles erreurs judiciaires après avoir été condamné le 25 Novembre 1910 par la Cour d'assises de Rouen à la peine capitale.

Bien que sa condamnation soit commuée en sept années de réclusion par le Président FALLIERES le 1er Janvier 1911 puis que sa réhabilitation soit décidée en 1918, il restera, au-delà de son profond et bouleversant drame humain personnel, un extraordinaire symbole. Je devrais dire un kaléidoscope de symboles divers.

Rappel des terribles tentions

sociales de son époque mais aussi et surtout, pour tous les Avocats et plus particulièrement ceux du Barreau du HAVRE, symbole d'une justice et d'une procédure pénale alors approximatives, déshumanisées et encore si éloignées de cette indispensable prise en considération des droits de la Défense, de ceux du Citoyen et de la préservation la plus élémentaire des libertés individuelles.

Sans une juste intégration de ces valeurs il ne saurait y avoir de réelle justice !

La Société et sa procédure pénale ont évolué, réjouissons-nous en. Mais à l'heure où nous célébrons ce triste évènement une des facéties de l'Histoire redonne à « l'affaire Jules DURAND » une exceptionnelle modernité.

Depuis des mois des projets, souvent incompréhensibles, tentent de remettre en question le rôle de l'instruction. Que la procédure évolue ne saurait suffire à nous émouvoir ; c'est trop souvent logique et nécessaire. Ce n'est pas tant la disparition d'une fonction qu'il faut déplorer mais l'absence de cohérence et de garanties dans ce par quoi elle serait remplacée.

Craintes légitimes d'une Justice expéditive, de l'omni présence

d'une accusation au statut archaïque, de la diminution du pouvoir de contrôle d'un Juge indépendant... Ne voyons pas revenir le spectre des errements anciens !

Plus que jamais Jules DURAND, mais aussi toutes les victimes de procès tronqués de notre histoire commune, doivent nous rappeler à cette vigilance, cette exigence, cette intransigeance.

Nous ne saurions accepter, même indirectement, une atteinte à des Droits aussi fondamentaux que ceux que j'évoquais à l'instant.

Le Barreau du HAVRE, dont j'ai l'honneur d'être le Bâtonnier en 2010 comme l'était en 1927, après avoir été le défenseur de Jules DURAND, un certain René COTY, a fait comme tout Avocat de la défense de ces valeurs une priorité, que dis-je... une vocation !

Gardant à l'esprit que ceux qui ne tirent aucun enseignement des erreurs du passé sont, immanquablement, condamnés à les reproduire.

Pour cela, aussi, n'oublions pas Jules DURAND.

Patrick BEN BOUALI
Bâtonnier de l'Ordre

conception-réalisation de cette Lettre du Barreau :

PUBLI DIFFUSION
AGENCE DE COMMUNICATION

A vos côtés depuis 33 ans dans la conception et la réalisation de vos supports dans le respect de votre image

44, rue Quesney - BP 59 - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN Cedex
Tél 02 32 184 184 - Fax 02 32 184 185 - publi@publidiffusion.fr

HSBC au Havre, partenaire des Avocats

Chez HSBC, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé associé à l'expertise du groupe pour vous apporter des solutions adaptées à votre statut.

Pour tous vos projets, venez nous rencontrer :

HSBC France
93, boulevard de Strasbourg
76600 Le Havre

Tél. : 02 35 19 20 50
Email : suc-havre@hsbc.fr

Votre banque, partout dans le monde

Fév 2011 lettre de l'Avocat. Barreau du Havre